

Restez chez vous : La MSAP vous accompagne dans vos démarches



En application des mesures gouvernementales sur la restriction des déplacements professionnels, la Maison de Services Au Public est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, les agents se mobilisent et se tiennent à votre disposition **pour répondre à vos questions par mail** : pour cela, **utilisez le formulaire de contact sur www.hautleoncommunaute.bzh**, rubrique « **Restez chez vous, la MSAP vous accompagne dans vos démarches** »

Ou par téléphone :

Contactez le 02.98.69.10.44 et laissez un message sur le répondeur téléphonique en indiquant vos coordonnées et l'objet de votre appel. Un agent vous recontactera.

VOS DÉMARCHES

MÉMO

Numéros utiles

Pôle emploi	3949
CAF	0810.25.29.30
CPAM	3646
CARSAT	3960
CDAS	02.98.68.11.46

Adresses utiles

Pôle emploi Morlaix 10 rue Louis le Jeune 29600 Morlaix	CPAM 1 rue de savoie 29282 Brest
CAF du Finistère 1 rue portzmoguer 29200 BREST	Carsat Bretagne 236 rue de châteaugiron 35036 Rennes Cedex

COMMENT PROCÉDER ?

Afin d'effectuer vos démarches en ligne, il est recommandé d'avoir à portée de main un portable.

Pour effectuer certaines démarches, il est impératif d'avoir un compte France Connect.

- [FRANCE CONNECT](#)



C'est quoi ?

Une plateforme vous permettant de vous connecter de manière sécurisée aux sites de l'Administration.

Il peut s'agir d'un identifiant de type :

- ameli.fr
- MSA
- impots.gouv.fr

ATTENTION

Dès lors que l'Administration vous propose ce type de connexion, **il est à privilégier par mesure de sécurité.**

FOIRE AUX QUESTIONS

- [POLE EMPLOI- www.pole-emploi.fr](#)



Je suis demandeur d'emploi, quelles sont mes obligations ?

- Actualisation à effectuer à compter du 28 de chaque mois
- Transmettre le justificatif par le portail pole-emploi.fr ou par courrier

ATTENTION

Dans le cadre du covid 19, les actualisations se font via la plateforme téléphonique (utiliser vos **anciens identifiants** et mot de passe à chiffres, présents sur vos courriers) ou par le portail pour les personnes équipées d'outils informatiques.

Les personnes en fin de droit ARE ou ASS maintiennent leur droit le temps du confinement.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=P%C3%B4le+emploi>

- [CAF - www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Je suis allocataire de la CAF, quelles sont mes obligations ?

- Actualisation à effectuer tous les trimestres pour le RSA ou Prime d'Activité

ATTENTION

Dans le cadre du covid 19, les actualisations se font via la plateforme téléphonique ou par le portail pour les personnes équipées d'outils informatiques.

La déclaration est obligatoire pour le maintien du droit.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=CAF>

- [RETRAITE - lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)



J'envisage de prendre ma retraite :

- Je me connecte au portail - lassuranceretraite.fr
- Je télécharge mon relevé de carrière (le vérifier et si besoin, signaler des manquements, voir l'onglet "corriger mon relevé de carrière" sur le site)
- Je télécharge ma date de départ

ATTENTION

Pour les personnes souhaitant formuler une demande de départ, il est impératif de se munir d'un identifiant FRANCE CONNECT et de formuler sa demande entre 4 et 6 mois précédant le départ officiel.

Pour les personnes souhaitant partir à 60 ans, il est impératif d'adresser à la Carsat bretagne une demande d'attestation pour départ anticipé.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17904>

- [CPAM](#)



Je viens de perdre ma carte vitale

- Il est impératif de signaler la perte et le dysfonctionnement au travers du portail [fr](#)
- Au travers de l'onglet mes démarches. Il faut compter 1 à 2 mois avant de la recevoir

Pour accéder à la démarche, merci de vous munir de votre carte d'identité ainsi que d'une photo d'identité.

ATTENTION

Dans l'attente de la réception de cette carte, merci d'éditer une attestation de droits téléchargeable depuis le portail [ameli.fr](#).

Cette attestation sera à présenter aux professionnels de santé

- [Association PARENTEL](#)



L'**association Parentel** a pour vocation d'initier et de soutenir la réflexion et l'action au sujet de la parentalité et des liens familiaux compris comme fonctions sociale et psychologique fondatrices du lien social.

Joindre les services d'écoute de Parentel

Les services d'écoute de l'association restent joignables pendant la période de confinement.

- Service Écoute Parents **02 98 43 21 21**
- Pasaj, service écoute jeunes **02 98 43 10 20** ou **06 32 98 22 07**
- Parent'âge, pour les personnes âgées et leur entourage familial au **02 98 43 25 26**

- [La plateforme Solidarité numérique](#)



France Services soutient l'ouverture d'un centre d'aide et de ressources pour aider les Français à accéder aux services essentiels en ligne, solidarite-numerique.fr.

La plateforme propose des ressources pédagogiques (tutorats, pas à pas, webinaires).

- [Centre Départemental de l'Action Sociale du Conseil Départemental du Finistère](#)



Le CDAS informe de la fermeture de l'antenne de Saint Pol de Léon pour le territoire de Haut-Léon Communauté.

Les services ne sont accessibles que par téléphone à privilégier (**02-98-68-11-46** et **fax: 02-98-69-24-42**) et par défaut par mail : Ingrid.uhlmann@finistere.fr

A partir de l'accueil téléphonique, les demandes sont orientées vers l'interlocuteur ou le service adéquat et la réponse apportée est adaptée selon le degré d'urgence (urgence financière, mise à l'abri, informations préoccupantes...) et spécifiquement les demandes d'aides financières (instruction simplifiée et, selon le degré d'urgence, moyen de paiement le plus adapté).